



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Contrat d'engagement jeune

Question au Gouvernement n° 4462

Texte de la question

### CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

**M. le président.** La parole est à Mme Fiona Lazaar.

**Mme Fiona Lazaar.** Ma question s'adresse à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et j'y associe mes collègues Sylvie Charrière et Christine Cloarec-Le Nabour.

Les jeunes générations doivent savoir qu'elles sont aujourd'hui plus que jamais une priorité de la nation. Avec le plan « 1 jeune, 1 solution », nous avons engagé des moyens importants, qui ont permis à 3 millions de jeunes de trouver une formation, un stage ou un emploi. Malgré la crise, l'année 2020 a été une année record pour l'apprentissage, avec 525 000 embauches, et l'année 2021 confirme cette dynamique. Nous avons fait du retour à l'emploi et à la formation une priorité de la relance et les résultats de cette stratégie sont encourageants. Le chômage des jeunes est aujourd'hui au plus bas depuis 2008.

Nous savons cependant que la situation reste difficile pour beaucoup de nos jeunes concitoyens alors même que de nombreux chefs d'entreprise ont du mal à recruter. Plus que jamais, nous devons donc affirmer notre ambition et renforcer les moyens dévolus à l'accompagnement des jeunes en donnant la priorité aux jeunes les plus éloignés de l'insertion – ceux qui ne font des études, ni n'occupent un emploi, ni ne suivent une formation de manière durable.

Je tiens, à ce titre, à saluer l'annonce, ce matin, par le Président de la République, de l'instauration du contrat d'engagement jeune, ouvert aux jeunes de moins de 26 ans : ce dispositif leur offrira un accompagnement et la possibilité d'une allocation.

Le contrat d'engagement jeune suscite beaucoup d'attentes et d'espérance. Son succès reposera en grande partie sur notre capacité à mobiliser efficacement les acteurs de l'insertion et de l'emploi, les collectivités, les associations locales et les entreprises. Il reposera aussi sur notre capacité à aller chercher les jeunes qui en ont le plus besoin et à lever les freins à leur insertion, tels que l'accès au logement.

Madame la ministre, quelles seront les modalités pratiques du déploiement du contrat d'engagement jeune qui permettra à chaque jeune de construire son parcours ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

**Mme Élisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.** Vous avez raison : malgré la reprise, de nombreux jeunes restent durablement éloignés de l'emploi, certains cumulant les difficultés. C'est pour ces jeunes que le Président de la République et le Premier ministre ont annoncé ce matin le lancement du contrat

d'engagement jeune.

**M. Éric Ciotti.** Le chéquier !

**Mme Élisabeth Borne, ministre.** Le dispositif prévoit une véritable transformation de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle. Construit à la suite d'un entretien proposé au jeune par son référent de Pôle emploi ou de la mission locale, cet accompagnement renforcé favorisera la mise en activité et permettra au jeune de reprendre confiance et de construire sa route vers un emploi durable.

Quant aux jeunes les plus en rupture, ceux qui n'y croient plus, nous irons à leur rencontre grâce à une démarche « d'aller vers » qui mobilisera tous les acteurs de proximité, les clubs sportifs, les associations et les collectivités.

Le contrat d'engagement jeune repose, par ailleurs, sur un parcours dynamique, pensé au plus près des besoins de ces jeunes qui rencontrent, en effet, des problèmes de logement, de santé ou de mobilité. Il répond, enfin, à une logique d'engagement progressif des jeunes afin de favoriser la création d'un lien de confiance avec eux.

Nous souhaitons travailler avec les collectivités et le réseau de terrain des associations de lutte contre la pauvreté afin de remobiliser les jeunes les plus en rupture en renforçant leurs moyens.

Plus qu'un nouveau plan, il s'agit donc, avec le contrat d'engagement jeune, de changer les approches en capitalisant sur les expériences réussies et en amplifiant, de manière importante, les moyens destinés aux jeunes les plus éloignés de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

**M. Pierre Cordier.** Cela ne veut rien dire !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Fiona Lazaar](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4462

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et insertion

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et insertion

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 novembre 2021](#)